



Broutage dans les zones riveraines et abreuvement du bétail loin des cours d'eau

Mars 2006

Pour assurer la salubrité des zones riveraines, il faut comprendre la façon dont elles se sont formées, leur fonctionnement et l'incidence des pratiques agricoles. La présente fiche de renseignements explique comment l'adoption de pratiques d'élevage permettra de maintenir des zones riveraines écologiquement viables.

ZONES RIVERAINES

Les zones riveraines sont des zones de transition entre le bord d'un plan d'eau et les terres qui l'entourent. Il peut s'agir de zones de végétation qui se trouvent le long des lacs, de terres humides, de ruisseaux, de rivières et de zones de forte humidité (photo 1). Même si les zones riveraines représentent seulement un faible pourcentage du paysage, elles sont considérées comme les écosystèmes les plus productifs au monde, et sont extrêmement importantes en raison de l'abondance et de la diversité des végétaux qui s'y trouvent et des animaux qui s'y alimentent. Les zones riveraines aident également à protéger la qualité et la quantité d'eau en remplissant d'importantes fonctions écologiques, notamment la rétention des sédiments, la réduction de l'érosion, l'absorption des nutriments, la filtration des contaminants et la réalimentation de la nappe aquifère.



Photo 1: Les zones riveraines sont des zones de végétation situées le long des cours d'eau.



Photo 2: Les végétaux à racines profondes maintiennent le sol en place et assurent la stabilité des berges.

PERTURBATION NÉCESSAIRE DANS LES ZONES RIVERAINES

Une zone riveraine saine est caractérisée par sa capacité à exécuter des fonctions écologiques clés. La salubrité et la fonction des zones riveraines dépendent de l'interaction des divers groupes d'espèces profondément enracinées ayant pour effet de lier les particules du sol, pour l'aider à traverser des perturbations. La photo 2 montre une végétation riveraine à racines profondes saine. Les perturbations dans les zones riveraines peuvent être naturelles ou causées par l'humain. Par exemple, pendant des milliers d'années, le broutage a aidé à façonner et à développer les écosystèmes riverains en Amérique du Nord grâce à la coévolution des végétaux et des régimes de broutage. Autrefois, les herbivores indigènes, comme les cerfs, les wapitis, les antilocapres et plus précisément les bisons, broutaient dans les zones riveraines des Prairies. Aujourd'hui, les bovins reproduisent les fonctions de gestion assumées autrefois par les bisons ou par les autres animaux de la faune. D'autres facteurs, comme les sécheresses, les inondations, les incendies, les insectes, la topographie et le climat ont contribué à façonner les écosystèmes riverains.

Pour préserver les zones riveraines, il suffit d'équilibrer et de surveiller le niveau de perturbation. Un faible niveau de perturbation signifie une réduction de la diversité en raison de l'exclusion compétitive, ayant possiblement comme conséquence la dominance d'une certaine espèce, désirable ou non. Par contre, des degrés élevés de perturbation ne laissent pas place à la succession naturelle, ce qui a pour effet de réduire la diversité et de compromettre la viabilité et le rôle des zones riveraines. Ainsi, pour que ces dernières fonctionnent à pleine capacité, il doit y avoir un niveau intermédiaire de perturbation. Les fluctuations naturelles des niveaux et des mouvements de l'eau ne créent peut-être pas des perturbations suffisantes

pour maximiser la diversité et le rôle des zones riveraines. Dans ces cas, une saine gestion des pâturages est nécessaire pour améliorer le rôle des zones riveraines et la biodiversité. La photo 3 montre une zone riveraine dont le niveau de perturbation est élevé, et qui ne présente donc aucune végétation riveraine.



Photo 3: Un niveau élevé de perturbation, s'il n'est pas bien géré, peut entraîner une dégradation de la zone riveraine et nuire à l'écosystème.

PROTÉGER LES RESSOURCES

L'agriculture durable et compétitif sur le plan économique passe obligatoirement par le maintien de la qualité des sols et de l'eau. L'emploi de pratiques de gestion bénéfiques est une façon de préserver, voire d'améliorer, les ressources en sol et en eau ainsi que la biodiversité. On encourage les producteurs à adopter des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) pour réduire les effets négatifs de l'agriculture sur l'environnement. En intégrant les PGB dans un plan de gestion, on entend protéger le sol, l'eau et l'air de façon économique et écologique. Voici quelques exemples de PGB qui sont recommandées pour améliorer les zones riveraines : élaboration de plans de gestion des pâturages, abreuvement hors des cours d'eau,

aménagement d'accès concentrés aux cours d'eau et installations de clôture d'exclusion.

ABREUVEMENT HORS DES COURS D'EAU DU BÉTAIL COMME PGB

Des études récentes montrent qu'en implantant des systèmes d'abreuvement du bétail hors des cours d'eau, les conséquences environnementales sur les zones riveraines peuvent être réduites de façon importante. On peut améliorer la qualité de l'eau, répartir facilement le bétail et améliorer le rendement sans installer de clôture en fournissant un point d'abreuvement d'eau de rechange à l'écart du cours d'eau. L'installation de clôtures est une solution très efficace pour contrôler l'accès du bétail aux cours d'eau et aux sources d'eau, mais c'est aussi une solution coûteuse qui n'est pas toujours pratique compte tenu des caractéristiques du paysage.

La mesure dans laquelle le bétail peut être efficacement attiré loin des zones riveraines dépend de quelques facteurs, notamment la saison et la période du jour. La qualité du fourrage dans les zones riveraines est supérieure plus tard dans la saison, et donc les animaux préfèrent brouter dans ces zones. Elles leur procurent de l'ombre et les protègent de la chaleur, et la fraîcheur de l'eau les attirent au bord de l'eau. Les arbres et les arbustes leur procurent également un endroit où ils peuvent prendre soin de leur pelage. Pour éliminer ces variables, il suffit de mettre en oeuvre un plan de gestion des pâturages et d'installer des dispositifs de rechange qui procureront aux animaux de l'ombre, un abri et un moyen de prendre soin de leur pelage. Les dispositifs d'abreuvement hors des cours d'eau constituent une PGB qui devrait s'inscrire dans un plan plus élargi de gestion des pâturages (photo 4).



Photo 4: Les dispositifs d'abreuvement hors des cours d'eau pour le bétail peuvent améliorer grandement la viabilité des zones riveraines et améliorer le rendement des bovins.

VUE D'ENSEMBLE : GESTION FONDÉE SUR LE PAYSAGE

Il est très important de bien gérer les zones riveraines afin de s'assurer qu'elles demeurent aussi saines et productives que possible. Pour maximiser l'efficacité de l'abreuvement hors des cours d'eau, il faut adopter les quatre principes de base en gestion des grands pâturages libres suivants :

- (1) assurer un équilibre entre l'offre et la demande de fourrage;
- (2) prévoir une période de repos pour permettre le rétablissement;
- (3) reporter le broutage pendant les périodes sensibles;
- (4) répartir la pression du broutage.

Les systèmes riverains sont dynamiques et uniques, et nécessitent une gestion qui leur est propre. Certaines zones ne sont pas propices au broutage en raison de la structure du sol et de la possibilité de dégradation. L'établissement d'un plan de gestion du broutage bien pensé, qui

prévoit une rotation, une période de repos et l'utilisation d'une source d'eau de recharge, favorisera la conservation de la faune et de la flore riveraine. Les gestionnaires des terres devraient avoir le même objectif : gérer la totalité du paysage.

Pour de plus amples renseignements sur la protection et l'amélioration des ressources en eau rurales, veuillez communiquer avec le bureau de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada le plus près de chez vous ou consulter le site Web de l'ARAP à l'adresse www.agr.gc.ca/pfra.

Auteurs : S. McIver et K. LaForge, PFRA

Approbation : Le présent document ne saurait en aucun cas être considéré comme une approbation par l'ARAP ou par Agriculture et Agroalimentaire Canada des produits et services qui y sont mentionnés.

Ces renseignements sont offerts gratuitement à la seule fin d'informer l'utilisateur, et, bien qu'on les croit exacts, ils sont fournis « tels quels » sans garantie expresse ou implicite, notamment en ce qui concerne leur exactitude ou leur adaptation à un usage particulier. La Couronne, ses agents, ses employés ou ses fournisseurs ne pourront être tenus responsables de tout dommage direct ou indirect ou de perte de profits ou de données découlant de votre utilisation de ces renseignements. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer de l'exactitude et de l'adaptation à l'usage.